

FLASH SANITAIRE

Communiqué du réseau FREDON - FDGDON Pays de la Loire

N°22 novembre 2016

EDITO

Novembre, interface des saisons...

Il n'est pas le plus agréable des mois qui s'égrainent au fil de l'année. Il est la fin des beaux jours et pas tout à fait le début de l'hiver. Les arbres perdent leur parure d'automne, les plantes se dessèchent, pourrissent... Les jardiniers rentrent leurs légumes et fruits d'hiver. Chacun recherche au fond de son armoire pull, manteau et écharpe de laine. Les promeneurs se font plus rares car la pluie a fait son come back...

Nature au repos...

Petit à petit, l'Ambroisie à feuilles d'armoise, le Datura stramoine et la Berce du Caucase dépérissent, les deux premières laissant derrière elles de grandes quantités de graines pour assurer leur survie, pendant que la Berce du Caucase camoufle son système racinaire qui repartira l'année prochaine.

N'est pas le lot de tous...

La Processionnaire du pin poursuit son cycle larvaire, les cocons apparaissant de plus en plus nettement à la cime des pins, avant la grande procession destinée à son stade d'enfouissement dans le sol. Et les ragondins ou rats musqués ne connaissent plus les saisons, le climat doux de nos hivers leur permettant de se reproduire et se nourrir toute l'année.

Alors ne nous reposons pas totalement et consultons l'abécédaire de saison. Puis dans nos temps libres, un peu de lecture nous apportera quelques informations qui augmenteront notre vigilance face à Dame Nature pas toujours accueillante.

Dans ce numéro

- Abécédaire de saison
- Confusion possible entre la Berce du Caucase et certaines Apiacées
- Abécédaire (suite)
- Pourquoi faut-il lutter contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants dans les lieux de baignade ?
- L'Ambroisie à feuilles d'armoise étend son emprise en France



FREDON Pays de la Loire
9, avenue du Bois l'Abbé
– CS 30045 –
49071 BEAUCOUZE cedex

Mail : accueil@fredonpdl.fr
Site internet
www.fredonpdl.fr

La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014.



Abécédaire automnal

Ambroisie à feuilles d'armoise

L'ambroisie est une plante annuelle. A cette époque, les plantes vont mourir. Il n'y a donc rien à faire. Si vous avez constaté des floraisons ayant abouti à la dissémination des graines, vous devrez surveiller la levée des graines en mai prochain et agir en conséquence.

Berce du Caucase

Les plantes vont se dessécher et devenir discrètes. Mais elles redémarreront l'année prochaine si elles ne sont pas arrachées. Les propriétaires de sites colonisés doivent absolument déterrer les racines, manuellement ou mécaniquement selon le nombre de pieds observés.



Datura Stramoine

Pour les plantes de Datura, la fin de l'année est proche, ce sont des annuelles. On peut cependant trouver différents stades de la plante car les levées s'échelonnent selon les situations. Quand les fruits n'ont pas encore atteint leur maturité, la destruction des plantes reste possible. Dans les autres cas, il est trop tard ! Le stock de graines s'est reconstitué. Il faudra réfléchir à l'implantation de la prochaine culture, en choisissant des pratiques culturales défavorables au Datura.

Confusion possible entre la Berce du Caucase et certaines Apiacées

Des Apiacées (anciennement les Umbellifères) peuvent être confondues avec la Berce du Caucase. Certaines sont toxiques, voire très toxiques, comme la grande Ciguë, *Conium maculatum*, la petite Ciguë, *Aethusa cynapium*, la Ciguë aquatique, *Cicuta virosa*, ou encore l'Œnanthe safranée, *Oenanthe crocata*. Nous allons nous attarder sur cette dernière car, d'assez grande taille, elle peut être parfois confondue avec la Berce du Caucase.

C'est une plante herbacée vivace, à tige robuste, creuse et sillonnée, glabre, à odeur de persil, qui peut atteindre 1,5 mètre de hauteur en été. Elle pousse en général à basse altitude, en terrain acide, humide, au bord des cours d'eau et des fossés. Cette espèce d'œnanthe est indigène, surtout présente dans l'ouest de la France. Elle est appelée Navet du diable, Pensacre, Fenouil d'eau ou Pimpin.

Les feuilles sont composées, tri- ou quadripennées, aux folioles larges lobés et dentés.

L'inflorescence présente des fleurs blanches en ombelles de 10 à 30 rayons, avec des bractées linéaires ; la floraison se produit en juin - juillet.

Les fruits sont des akènes allongés, striés, à 10 côtes fines, couronnés par 5 petites dents aiguës.

L'appareil souterrain est constitué de nombreux tubercules sessiles en fuseaux allongés laissant exsuder un suc jaune à la coupe (d'où le nom de safranée). Ce suc, présent dans toute la plante, est d'une toxicité extrême du fait de la présence de polylines. La concentration est maximale en hiver et au début du printemps. Elle est plus toxique que la grande Ciguë. Pour les éleveurs, ne pas laisser les bovins la consommer.



Sources d'informations :

- <http://www.centre-antipoison-animal.com/oenanthe-safranee.html>
- <http://www.toxiplante.fr/index.php>
- <http://www.floretox.fr/Oenanthe%20safranee.htm>

Abécédaire automnal (suite)

Processionnaire du pin

Comme nous le disions dans notre dernier flash, les populations de processionnaires du pin sont moindres que l'année précédente. Cependant, les cocons soyeux blancs apparaissent ici et là dans la région.

De nouveau, cette année, des phénomènes de procession précoces sont observés. A la Baule, chez un propriétaire privé, des processions de chenilles aux stades larvaires 4 et 5 sont observées. Un seul pin pousse sur la propriété. Il a été entièrement défeuillé. N'ayant plus de nourriture, les chenilles quittent l'arbre, tout en étant désorientées car ces processions de famine vont jusqu'à se déplacer sur les murs de la maison !



Photos
© FDGDON 44



Si les processions n'ont pas commencé, vous pouvez encore procéder à des opérations de lutte. Reportez-vous au flash sanitaire n°21

Ragondin - Rat musqué

Les gestionnaires de sites de baignade publics (ou privés) doivent mettre à profit la période automnale et hivernale pour mettre en place des actions efficaces de lutte contre le Ragondin et le Rat musqué. Si vous ne pouvez effectuer vous-même l'opération de lutte, faites appel à un piégeur de votre secteur ou adressez-vous à la FDGDON de votre département pour cela.

Pourquoi faut-il lutter contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants dans les lieux de baignade ?

Le 16 novembre dernier se tenait le premier colloque national sur les rongeurs aquatiques envahissants à Fontenay-le Comte en Vendée. L'objectif était d'aborder les enjeux territoriaux et sanitaires que la présence de ces deux espèces invasives représentent dans les milieux humides. Pourquoi ? Afin de dégager de nouvelles stratégies innovantes permettant la maîtrise des populations dont les effectifs explosent malgré les actions de lutte en cours. Les communications et réflexions conduites lors de ce colloque seront prochainement disponibles sur le site internet de ce dernier (www.colloque-rae.fr).

Un des impacts de ces deux rongeurs a trait aux zoonoses portées par les animaux et transmissibles aux êtres humains et aux animaux.



Famille de ragondins © FDGDON 44

L'une d'elle, la leptospirose, est une maladie grave et plus fréquente que ce que le public imagine. En France métropolitaine, les cas humains de leptospirose ont doublé en 2014. Il y avait plus d'un cas par jour en 2013. Nous sommes passés à 628 cas en 2014 !

La situation en Pays de la Loire suit largement cette tendance et fait partie des régions françaises les plus concernées. Cela n'est sans doute pas sans lien avec une forte augmentation des po-



Canoë sur les bords de la Loire
© Canoë kayak Les Ponts de Cé

pulations de ragondins et de rats musqués et l'absence d'hivers froids depuis 3 à 4 ans. Les opérations de lutte menées dans la région, nombreuses et régulières, indiquent une croissance toujours plus

importante des captures, près de 280 000 animaux en 2015. Nous verrons dans le prochain flash sanitaire les conséquences de cette situation et les meilleures façons de réagir.

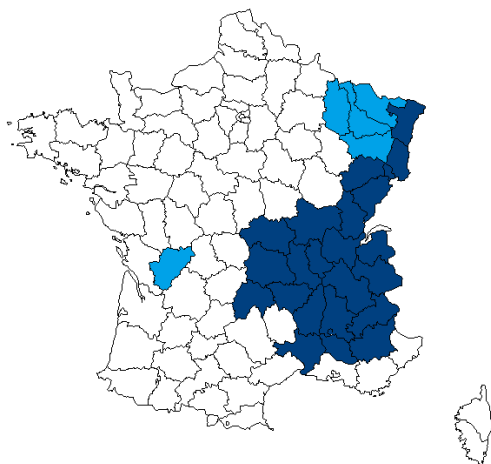
Source d'informations :

- Rapport annuel d'activité 2015 pour l'année d'exercice 2014 du Centre national de Référence de la leptospirose, Institut Pasteur Paris. Plaquette d'information : La leptospirose, des risques pour le travailleur, des risques pour l'employeur. IMAXIO SA.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise étend son emprise sur la France

« En 2016, cinq nouveaux départements ont adopté des arrêtés préfectoraux (AP) « santé » relatifs à la destruction de l'Ambroisie à feuilles d'armoise généralement sous l'impulsion des agences régionales de santé. »

« ... L'adoption de l'arrêté en Charente a fait suite au travail de groupes d'acteurs rassemblés autour de trois thématiques : les bords de route, le milieu agricole et le milieu urbain. Par ailleurs, les quatre départements de l'ex-région Lorraine se sont dotés d'arrêtés : la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, ce qui porte à 28 le nombre de départements concernés par un arrêté préfectoral ambroisie. Une seule région nouvelle (Auvergne Rhône-Alpes) est totalement couverte par de tels arrêtés.



Les textes d'application de la Loi Santé du 26 janvier 2016 devraient amener de nouveaux départements à adopter également un cadre réglementaire pour agir contre l'ambroisie. »

Source : La lettre de l'Observatoire des ambrosies — N°41 — Novembre 2016

Pour plus d'informations sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise en France, vous pouvez télécharger le fichier en reprenant le lien ci-après dans la barre de menu Google :

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/1_2016_nombre_observations_par_departement_ambrosia_artemisiifolia.pdf

FRELON ASIATIQUE

Le Frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé danger sanitaire de catégorie 2 par le Ministre en charge de l'agriculture pour son impact sur les abeilles. Il est inscrit depuis peu sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes pour son impact sur la biodiversité. Sera-t-il classé un jour sur la liste des espèces posant des problèmes de santé publique ?

A défaut, l'annonce de Ségolène Royal, ministre en charge de l'environnement, lors du 21ème congrès de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf), pourrait faciliter la lutte contre cet insecte indésirable.

Un prochain décret, dont le texte a été transmis au Conseil d'Etat, « donnera aux préfets le pouvoir d'engager des opérations de destruction des nids de frelons, quels que soient les lieux où ils seront identifiés, y compris sur les propriétés privées ».

Source : AFP, publié le vendredi 28 octobre 2016 à 19h26

Vos contacts départementaux :

FDGDON 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard
fdgdon44@wanadoo.fr

FDGDON 49 : 02 41 37 12 48

Contact : Dany Chauviré
fdgdon49@orange.fr

FDGDON 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Francine Gastinel
techniciens@fdgdon53.fr

FDGDON 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabrice Perrotin
accueil@fdgdon72.fr

FDGDON 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Johan Bornier
fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Rédaction : FREDON Pays de la Loire — 02 41 48 75 70
Direction générale — Service communication

